

Compte-Rendu du Conseil Municipal de GENNEVILLE

Séance du Jeudi 6 Août 2026

Date Convocation : 27/07/2026

Date Affichage : 10/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le **Six août** à 20 heures le Conseil municipal de la commune de GENNEVILLE légalement convoqué le 27 juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Moïse ANDRIEU**, Maire

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : **15**

Présents : ANDRIEU Moïse, LEVEAU Didier, LAMORINIERE Chrystelle, LECONTE Maurice, ANDRIEU Marie-Pierre, COQUIN Hélène, GIMER Antoine, LEBEDIEFF Loïc, MOULLIERE Nathalie, VILLEY François, LOUTSCH Catherine, LECLERC Tony, BARDOT Delphine, VIENET Marc,

Absent Excusé : ESCANDRE Sarah ayant donné pouvoir à VIENET Marc

Secrétaire de séance : Marie-Pierre ANDRIEU

Modification du temps de travail d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique territorial permanent à temps non complet

Considérant la modification de la fiche de poste de l'Agent concerné lequel se voit attribuer des heures d'accompagnement dans le bus quotidiennement pendant la période scolaire

VU l'avis favorable du CST en date du 18 juin 2026

Après avoir entendu le *Maire* dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE ▪ de porter, à compter du 1^{er} Septembre 2026, de 10 heures (*temps de travail initial*) à 14 heures (*temps de travail modifié*) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de l'adjoint technique 2026

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Lignes Directrices de Gestion

Catherine LOUTSCH informe le Conseil municipal que les Lignes Directrices de Gestion vont être présentées à la prochaine commission Sociale Territoriale.

Elles ont été élaborées pour 6 années et permettent une vision pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Un état des lieux des emplois a été réalisé, la projection des retraites, la mobilité et les besoins à venir. Dans ce cadre, un agent en poste a été désigné, avec son accord, responsable sécurité et hygiène.

Après avis du CST, un arrêté du Maire définitif sera élaboré.

Création d'un poste d'adjoint administratif 10/35eme

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 10/35eme pour assurer une aide à la secrétaire de Mairie en poste.

Il précise que ce poste sera attribué à un agent exerçant déjà un emploi dans la Collectivité et qui suit actuellement une formation avec la Secrétaire de Mairie.

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à ouvrir ce poste à 10/35eme à compter du 1^{er} octobre 2026 avec 13 voix pour et 2 voix contre.

RALLYE DE HONFLEUR-BEUZEVILLE

Le Maire informe le Conseil municipal que le rallye de Honfleur-Beuzeville en date du **8 novembre** propose 2 passages sur le territoire communal.

Après avoir pris connaissance du circuit,

Le Conseil municipal **AUTORISE** le Passage du Rallye.

Acquisition d'un BROYEUR d'accotements

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a contacté plusieurs prestataires de matériels agricoles pour l'achat d'un Broyeur.

Après essais du matériel et étude des différentes propositions, le Maire propose de retenir le devis de l'EURL François PAISANT pour un BROYEUR DESVOYS avec déport hydraulique largeur de coupe 1.80 ml avec montage et mise en route sur tracteur pour un montant de **7 990 € HT soit 9 588 € TTC**

- Le Conseil municipal
- **Accepte** la proposition de l'EURL PAISANT
 - **Autorise le Maire à signer le devis**

Appel d'offres pour aménagement du Terrain multisports

Didier LEVEAU en charge du dossier informe le Conseil municipal de son avancement concernant l'aménagement du terrain multisports :

Le descriptif des travaux a été proposé par Didier LEVEAU au cabinet d'ingénierie Aménageo, lequel nous propose une mission de Maîtrise d'œuvre pour ce projet comprenant une aire de jeux pour enfants, une zone de fitness, un city stade, 2 terrains de pétanque.

Il propose au Conseil municipal d'adopter la mission de Maîtrise d'œuvre partielle pour un montant de 4 959 € HT soit de **5 950, 80 € TTC**, Amenagéo se chargera du dossier d'appel d'offres.

Le Conseil municipal AUTORISE le Maire à signer le « Bon pour accord » du devis pour un montant TTC de 5 950, 80 € .

Remarque de l'opposition :

« Nous sommes en accord avec le processus d'achat envisagé par Mr Leveau.

Nous réitérons le fait qu'il nous semble important de revoir l'emplacement retenu pour ce terrain multi-sports, les nuisances au voisinage de la salle des fêtes ne feront qu'augmenter.

L'exemple de la commune de la Rivière Saint Sauveur est à suivre car il reste proche, mais à distance des habitations. »

Remplacement des menuiseries extérieures de la boulangerie

Sujet abordé lors du conseil municipal précédent : sur demande de l'opposition, un second devis est présenté au Conseil municipal.

Catherine LOUTSCH, conseillère municipale souhaite que soit délibéré ce jour le remplacement des menuiseries de la Boulangerie en raison de l'urgence du dossier.

Après avoir débattu, le Conseil municipal réussit à se positionner et décide d'adopter le devis de Monsieur Christophe DRIEU pour un montant de **5 035 € HT** soit **5 538.50 € TTC**

Remarque de l'opposition

«La minorité considère inacceptable qu'un élu au conseil puisse présenter un devis pour des travaux pour la Mairie sans concurrence.

Après des débats houleux au dernier conseil, le fait de présenter un autre devis aujourd'hui, va dans le bon sens, et cela doit continuer. Le fait d'avoir retenu le devis de l'entreprise concurrente nous semble opportun.

Pour autant la transparence n'est pas là, lorsqu'un élu est consulté, il nous semble indispensable pour éviter toute forme de favoritisme, que les devis soient ouverts lors de la commission AO »

Nous demandons la mise en place d'un processus strict et transparent au sein de la commission sur ce sujet. (Entreprises consultées, critères d'attribution...)

Subventions allouées aux Associations – Année 2026

-
- Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner sur les subventions à allouer aux associations.
- Les élus concernés par leur investissement au sein des associations ne prennent pas part au vote.
- Le Conseil municipal **DECIDE d'allouer** :

Associations	Subventions
Genneville Bienvenue	Aucune, l'association demandant de bénéficier d'une soirée supplémentaire pour le théâtre
ADMR Ablon-Equemaucelle	300 euros
Le Monde de Loris	200 euros
Coopérative Scolaire	400 euros
Les Restos du Cœurs	100 euros
Sport et Détente Gennevillaise	400 euros
Comité des Fêtes	400 euros
Foyer de Genneville	1200 euros
Confrérie de Charité du Saint-Sacrement de Saint-Ouen de Genneville	400 euros

Projet de convention de restauration scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle convention de restauration scolaire a été proposée par notre prestataire CONVIVIO – CJB

Le Marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2026 avec un terme au 31/08/2027.

Il est reconductible au maximum 2 fois soit jusqu'au 31/08/2029.

Le Conseil municipal **AUTORISE** le Maire à signer ladite **CONVENTION**

Règlement Cantine – Année scolaire 2026-2027

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à des problèmes disciplinaires de la cantine en fin d'année scolaire, le règlement du restaurant scolaire a été réétudié par Catherine LOUTSCH et la responsable du personnel cantine.

Après avoir pris connaissance de la gradation des nouvelles sanctions et mesures disciplinaires, le Conseil municipal

AUTORISE le Maire à signer ce règlement qui sera transmis à la Préfecture.

Remarques de l'opposition

« Plusieurs parents d'élèves remontent leurs insatisfactions vis à vis de la cantine sur la qualité des repas, la surveillance et le règlement.

La minorité n'est pas en mesure de prendre position n'ayant pas tous les éléments pour cela. Cependant nous nous interrogeons sur le fait que malgré le projet intercommunal avec Ablon, nous ayons deux approches aussi différentes sur la cantine, que les parents trouvent de bien meilleure qualité sur Ablon »

- Les transports scolaires.

En effet, l'engagement d'Ablon vis à vis de ses enfants scolarisés semble plus déterminé avec une participation sur les repas et le transport plus conséquente, à vérifier.

Nous serions intéressés que le Conseil s'engage dans une consultation/ communication vis à vis de tous les parents d'élèves même si cela est difficile.

Après vérification, il semble qu'il n'y est aucune obligation d'établir une dérogation à la Mairie pour transférer son ou ses enfants dans une école privée d'une commune voisine.

La dérogation est nécessaire que pour le transfert entre écoles publiques, cette dérogation est à faire une seule fois pour toutes les années suivantes.

Lorsque l'on constate aujourd'hui qu'il y a 6 dérogations pour 2027, cela ne veut pas dire que seulement 6 enfants auraient pu être scolarisés sur Genneville, mais bien plus ?

Si certaines raisons peuvent se justifier, Il serait intéressant que le conseil s'interroge sur ce fait ! »

Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour une association extérieure

Présentation par le Maire du courrier d'une association d'Aïdo de Lisieux qui demande à bénéficier de la salle des fêtes. Le CONSEIL MUNICIPAL a décliné cette demande pour réserver la salle des fêtes aux associations gennevillaises.

Solidarité en faveur des Communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de GENNEVILLE tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de GENNEVILLE contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un **montant de 500.€** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses

- Présence au lavoir exagérée : il serait bon de prévoir un affichage ou autre dispositif qui limite la présence des véhicules/bivouacs

Remarque de l'opposition : Mme Loutsch a fait remonter le problème du Camping sauvage auprès du Lavoir .Au delà du problème d'accès qui reste un sujet réel, nous sommes en parfait accord avec ses propos, nous souhaitons que la Mairie mette fin à ce stationnement car si il était occasionnel au début, son extension actuelle devient problématique.

- Mise en place de climatiseurs en urgence dans les classes en juin ; un dossier de demande de subvention a été déposé auprès d'EDF.
- Mise en place d'un espace numérique de travail à la demande de l'équipe pédagogique (notifications instantanées de l'école, échanges facilités, accès à l'agenda...)

- Point d'avancement sur les commissions : peu de réunions de certaines commissions pour le moment, le travail des commissions va reprendre à la rentrée.

LE MAIRE – Moïse ANDRIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Moïse Andrieu', written in a cursive style.